



on mettra en évidence l'efficacité productive de l'Économie Sociale et Solidaire, comme l'a précisé l'expert africain de la FAO en exposant la méthodologie du suivi du projet de loi sur l'Économie Sociale et Solidaire.

De même comme il a été souligné lors de la rencontre organisée par le Ministère et la FAO sur le projet de la loi d'Économie Sociale et Solidaire pour envisager la création des nouvelles formes d'Économie Sociale et Solidaire telles que les finances solidaires ou le commerce équitable à côté des formes classiques. Ce qui contribuera à l'enrichissement et la diversification de la libéralisation de l'économie nationale.

Ainsi le monde d'Économie Sociale et Solidaire tendra à boucler sa chaîne par un maillon fondamental pour son développement, à savoir les finances solidaires par la création de coopératives d'épargne et de crédit et des mutuelles communautaires de prévoyance sociale dans le cadre de la régionalisation avancée, laissant le système actuel qui ne cherche que le profit et sa valorisation boursière dans les domaines des grandes entreprises et les sociétés commerciales qui constituent sont terrain de prédilection.

Les formules conventionnelles (banques, entreprises de crédit et microcrédit) qui sont devenus des courtiers d'assurances pour la bancassurance au profit des compagnies commerciales d'assurances, préfèrent octroyer des crédits avec des taux d'intérêt et des marges exorbitants à leur profits et au détriment de la pérennité et du développement des entreprises d'Économie Sociale et Solidaire et

Les très petites entreprises, alors que les banques coopératives visent le financement des investissements de ces dernières à les conditions bien meilleures que celles du marché. Elles sont réellement des partenaires indispensables et non des clients dont les intérêts sont contradictoires.

Avec une telle institution de finances solidaires, l'Économie Sociale et Solidaire focalisera ses activités vers les entreprises sociales et les jeunes pour promouvoir le tissu productif et ainsi réduire l'impact de la précarité. D'ailleurs le monde de l'Économie Sociale et Solidaire souffre de deux écueils en amont et en aval, à savoir :

- 1) Le domaine financier : épargne, crédit, assurances et prévoyance sociale.
- 2) Le domaine du marketing et de la communication.

Il va de soi que l'esprit de l'Économie Sociale et Solidaire est ancrée dans la nature humaine et notre société à travers son histoire connaît bien ce phénomène. Mais on en prend toute la

mesure aujourd'hui pour une société à moderniser, alors que notre système économique connaît des changements structurels remarquables.

En effet bien que la solidarité et la gestion collective soient ancrées dans les coutumes de notre société, l'Économie Sociale et Solidaire moderne doit être ambitieuse car un grand chemin est devant elle pour remplir pleinement son rôle dans le développement économique. Les observateurs guettent l'évolution du secteur d'un œil à la fois plein d'espoir et de méfiance. Le nouveau cadre après la promulgation de la prochaine loi de l'Économie Sociale et Solidaire fournira les moyens indispensables pour envisager une forme socio-économique plus dynamique dans les domaines, de la production, de la distribution et de la consommation. C'est tout à fait prometteur, les entreprises d'Économie Sociale et Solidaires seront une force considérée par les partenaires, les membres et les décideurs de tous les milieux.

La prochaine loi de l'Économie Sociale et Solidaire une fois en application sera un tremplin pour l'élaboration d'un plan stratégique pour le développement intégré des réseaux coopératifs et mutualistes dont le crédit coopératif sera le fer de lance pour l'introduction de l'Économie Sociale et Solidaire dans tous les secteurs.

Les entreprises d'Économie Sociale et Solidaire seront une réponse concrète et avantageuse à la création et au maintien de l'emploi ainsi qu'à l'essor économique et au progrès Sociale.